



**FORMULAIRE D'INFORMATIONS GENERALES
SUR LA MANIFESTATION
(hors manifestations sportives)**

Page 1/4

Nom de la manifestation :

1. Nom, qualité des organisateurs :

- Adresse postale :

- Numéro de téléphone :

N° de fax :

- Adresse électronique (courriel) :

2. Nature de la manifestation :

- Manifestation avec accès payant : oui non

3. Dates :

Horaires (heure de début / heure de fin):

4. Lieu de la manifestation : (adresse, configuration, type de terrain, voies publiques, ... etc.) Il appartient à l'organisateur de fournir les copies des autorisations d'occuper les terrains délivrées par les propriétaires concernés.....

- Présence d'obstacles naturels gênants (arbres, falaises, ... etc.) : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées :

- Présence de cours ou plans d'eau : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées.....

- Présence d'équipements dangereux ou gênants : oui non

Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées

- Présence d'habitations pouvant être impactées par les manifestations. oui non. Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées.....

- Présence d'entreprises avec une activité incompatible ou une concentration de personnes : oui non

- Présence d'objets blessants : projectiles, objets coupants, explosifs, artifices, etc. oui non. Si oui, préciser les mesures de sécurité adoptées.

5. Activités sur le site :

- Si feu d'artifice : veuillez consulter le site de la préfecture avec le lien suivant : [www.dordogne.gouv.fr/politiques_publicques/securite_et_protection_de_la_population/ protection_civile/artifices](http://www.dordogne.gouv.fr/politiques_publicques/securite_et_protection_de_la_population/protection_civile/artifices) ou contacter la préfecture – SIDPC : 05-53-02-24-39 ou 24-27 ou 24-38

- Si manifestation aérienne : contacter la sous-préfecture de Sarlat : 05-53-02-16-46 ou l'adresse suivante : didier.bossenmeyer@dordogne.gouv.fr

- Si vente au déballage : obtenir l'autorisation du maire (voir fiche 2)

- Si buvette temporaire : obtenir l'autorisation du maire (voir fiche 3)

6. Planning des activités prévues : (joindre le planning détaillé).....

7. Capacité d'accueil du lieu

8. Effectif maximal attendu simultanément :

9. Type de spectateurs attendus :

Présence de mineurs non accompagnés oui non, si oui, mesures d'accompagnement des mineurs.....

ORGANISATION DE LA SECURITE :

10. Nom, coordonnées, qualité et qualifications du responsable de la sécurité :

11. Service d'ordre : (voir la fiche 4 et ses annexes)

Manifestation sur la voie publique oui non. Si oui, faites vous appel à une société de surveillance oui non,

Composition :

Qualification :

Dispositions :

Eventuellement, autres mesures de sécurité prévues :

12.1- Le Dispositif Prévisionnel de Secours devra être assuré par une association disposant d'un agrément de sécurité civile en cours de validité- le DPS devra satisfaire aux dispositions du Référentiel National) pour calculer le ratio d'intervenants secouriste un lien <http://www.secourisme.net/spip.php?article481>

12.2- Nom de l'association de sécurité civile :

Moyens de secours présents durant la manifestation : (à faire figurer sur le plan général)

A) Postes de secours (préciser personnel, matériel,...etc.) :

B) Moyens de lutte contre l'incendie (préciser : personnel, matériel, etc...).....

12.3- Autres moyens (à préciser : par exemple : groupe électrogène de secours, matériel de sauvetage aquatique,... etc.) :

13. Moyens de secours susceptibles d'être appelés :

14. Moyens d'alerte des secours (téléphone, radio,...etc.) :

15. Voies de circulation des services de secours sur l'ensemble du site (accès prévus pour l'arrivée des secours - à faire figurer sur le plan général) :

16. Gestion des véhicules en stationnement gênant sur les axes non autorisés au stationnement, recours à une fourrière agréée oui non. Si oui, fournir la convention.....

17. Gestion des accès restreints : invités, personnalités, personnels - description du dispositif mis en place (à faire figurer sur le plan) :

18. Emplacements réservés au stationnement (à faire figurer sur le plan) :

Nombre de parkings :

Emplacement :

Nombre de places offertes (au total et par parking) :

Mesures de sécurité éventuelles (gardien, extincteurs... etc.)

19. Mesures liées à la circulation (routière, ferroviaire,...) :

Neutralisation de voies (préciser lesquelles, à faire figurer sur le plan des axes de circulation) :

Déviations éventuelles (préciser lesquelles, à faire figurer sur le plan des axes de circulation) :

20. Barrièrage du site: description du dispositif (faire figurer sur le plan) :

21. Moyens d'alerte et d'évacuation des spectateurs :

Moyens d'alerte (sonorisation, ...etc.) :

Sorties permettant l'évacuation (à indiquer sur le plan, ...etc.) :

Personnels encadrant l'évacuation :

22. Autres mesures de sécurité mises en place :

23. Dispositions prises en matière d'hygiène (à indiquer sur le plan d'implantation générale) : (voir fiche 1)

Points d'eau (nombre, ...etc.) :

Sanitaires (nombre, ...etc.) :

Evacuation des déchets (nombre de poubelles, localisation...etc.) :

Autres mesures- (préciser, ...etc.) :

24. Présence de matières dangereuses sur le lieu de la manifestation (bouteilles de gaz, ...etc.) :

Nature des matières dangereuses :

Emplacement (lieu de stockage, à faire figurer sur le plan général) :

Mesures de sécurité appliquées :

25. Installations électriques : Type (groupe électrogène, coffret électrique, ...etc.) :

Emplacement (à faire figurer sur le plan général) - Mesures de sécurité associées :

26. Installations provisoires oui non (**chapiteaux, tentes, structures, tribunes** (voir fiches 6 et 7) Si oui, solliciter l'autorisation municipale d'implantation de ces installations (à faire figurer sur le plan général)

.....

Ce formulaire et les pièces du dossier (voir annexe 2) seront transmis, en 3 exemplaires, par le maire de la commune concernée à la sous-préfecture compétente ou à l'adresse suivante pour l'arrondissement de Périgueux:

<u>Arrondissement de Périgueux</u>	<u>Arrondissement de Nontron</u>	<u>Arrondissement de Sarlat</u>	<u>Arrondissement de Bergerac</u>
Cabinet du Préfet-SIDPC	Sous-Préfecture de Nontron	Sous-Préfecture de Sarlat	Sous-Préfecture de Bergerac
Services de l'état	12 bis, Boulevard Gambetta	Place Salvador Allende	16, Place Gambetta
Cité administrative			B.P. 825
24024 PERIGUEUX Cedex	24300 NONTRON	24200 SARLAT-LA-CANEDA	24108 BERGERAC CEDEX

Date et signature du ou des organisateurs



Le dossier établi au titre d « Grande Manifestation » est indépendant de la procédure et du dossier à constituer le cas échéant au titre de la sous-commission ERP (Etablissements Recevant du Public) et IGH chargée notamment des CTS (Chapiteaux, Tentes et Structures).

Pour toute précision complémentaire sur ces procédures, contacter le SIDPC au 05 53 02 24 25
 Adresse postale : Services de l'Etat – Préfecture - SIDPC – Cité administrative – 24024 PERIGUEUX Cedex